

EXAMEN ECRIT DE CONSEIL DANS LE DOMAINE PSYCHOSOCIAL
 EVALUATION POUR LA DECISION SUR L'EXAMEN – EPREUVE 1 – TRAVAIL DE DIPLOME

CANDIDAT/E _____ DATE _____

Dans le travail de diplôme, la candidate/le candidat analyse d'un œil critique sa pratique de conseiller/ère, les théories, approches, objectifs et méthodes à sa disposition et qu'il/elle applique, ainsi que l'assurance qualité. Les contenus comprennent la description d'un processus de conseil dans le domaine psychosocial avec un individu, un couple ou un groupe.

Chacune des échelles de points comprend 5 niveaux. Choisissez le nombre de points qui correspond le mieux à votre évaluation de la prestation de la candidate/du candidat.

1. FORME

Structure : table des matières, présentation globale d'un processus de conseil avec ses différentes phases, description concise des séances, description détaillée d'une séquence clé dans le déroulement du conseil, théorie relative à un aspect thématique, confrontation au rôle de conseiller/ère, indication des sources et bibliographie.

Longueur du travail de diplôme : 40 - 60 pages format A4 (sans la bibliographie et les annexes) police 11, interligne 1,5. Description concise de chaque séance (maximum d'une demi-page à une page A4 par séance), indication des sources (nom, année de parution de l'ouvrage, numéro de la page), bibliographie (nom, prénom : titre de l'ouvrage. Lieu : éditions, année), déclaration attestant que le travail de diplôme a été rédigé personnellement par la candidate/le candidat.

5	4	3	2	1
La structure formelle est claire et complète.	La structure formelle est en grande partie claire et complète.	La structure formelle est incomplète.		1
Les déclarations sont compréhensibles et formulées dans une langue correcte.	Les déclarations sont pour la plupart compréhensibles et formulées dans une langue correcte.	Les déclarations sont incompréhensibles et formulées dans une langue incorrecte.		2
Le langage technique est employé avec précision.	Le langage technique est employé de manière adéquate.	Le langage technique n'est pas employé de manière correcte.		
L'exposition est structurée de manière claire et précise dans toutes les parties. Les pages sont numérotées.	L'exposition est structurée, dans l'ensemble, de manière claire et précise. Les pages sont numérotées.	L'exposition est structurée de manière ni claire ni précise.		
Les indications des sources et la bibliographie sont complètes et les citations correctes.	Les indications des sources et la bibliographie sont suffisantes et la plupart des citations correctes.	Les indications des sources et la bibliographie sont insuffisantes et les citations sont lacunaires.		
La déclaration que le travail de diplôme a été rédigé personnellement est présente.	La déclaration que le travail de diplôme a été rédigé personnellement est présente	La déclaration que le travail de diplôme a été rédigé personnellement manque.		

2. SYNTHÈSE DU PROCESSUS DE CONSEIL

Descriptions des client-e-s (sexe, âge, contexte social, etc.), présentation globale du processus de conseil (planification, méthodes, théories qui guident l'action), présentation concise de chaque séance (demande, problème, objectif de la séance de conseil, démarche méthodologique, résultats du conseil et conclusions).

5	4	3	2	1
<p>Les informations sur les client-e-s sont appropriées et claires dans le contexte psychosocial du conseil.</p> <p>Le processus de conseil complet – du premier contact à la conclusion et jusqu'à l'évaluation – est décrit de manière claire, compréhensible, orientée vers le/la client/e et vers les ressources.</p> <p>Les procès-verbaux des différentes séances sont concis et précis et contiennent les informations essentielles sur le processus de conseil.</p>	<p>Les informations sur les client-e-s sont pour l'essentiel appropriées et claires dans le contexte psychosocial du conseil.</p> <p>Le processus de conseil complet – du premier contact à la conclusion et jusqu'à l'évaluation – est décrit en grande partie de manière claire, compréhensible, orientée vers le/la client/e et vers les ressources.</p> <p>Les procès-verbaux des différentes séances contiennent les informations essentielles sur le processus de conseil.</p>	<p>Les informations sur les client-e-s sont pour l'essentiel inappropriées et peu claires dans le contexte psychosocial du conseil.</p> <p>Le processus de conseil est décrit de manière incomplète et dans son déroulement de manière peu claire, peu compréhensible, non orientée vers le/la client/e ni vers les ressources, et ce du premier contact à la conclusion et jusqu'à l'évaluation.</p> <p>Les procès-verbaux des différentes séances sont incomplets et ne décrivent pas clairement le processus de conseil.</p>	<p>1</p> <hr/> <p>2</p> <hr/> <hr/>	

3. EXPOSITION D'UNE SEQUENCE DE CONSEIL

Objectifs, concepts, méthodes (situés de façon correcte), interventions (motivées correctement par des théories) et leurs effets sur le processus de conseil.

5	4	3	2	1
<p>La séquence de conseil est décrite de manière concise et précise par rapport aux objectifs, concepts, méthodes, interventions avec effets sur le processus de conseil.</p> <p>Une grande assurance apparaît dans l'utilisation des compétences clés de la candidate/du candidat dans le domaine du conseil psychosocial.</p> <p>La relation de conseil favorise le processus de conseil.</p>	<p>La séquence de conseil est en partie décrite de manière appropriée par rapport aux objectifs, concepts, méthodes, interventions avec effets sur le processus de conseil.</p> <p>Les compétences clés de la candidate/du candidat requises dans le domaine du conseil social apparaissent suffisamment.</p> <p>La relation de conseil favorise le plus souvent le processus de conseil.</p>	<p>La séquence de conseil est décrite de manière insuffisante par rapport aux objectifs, concepts, méthodes, interventions avec effets sur le processus de conseil, et révèle des lacunes dans les compétences clés requises aux candidat-e-s dans le domaine du conseil psychosocial.</p> <p>La relation de conseil entrave le processus de conseil.</p>	<p>1</p> <hr/> <p>2</p> <hr/> <hr/>	

4. ANALYSE THEORIQUE APPROFONDIE ET REFLEXION

Compétence spécifique dans l'analyse théorique et la réflexion adéquate.

5	4	3	2	1
Les théories et les réflexions significatives ainsi que la présentation du thème central particulier sont exposées et motivées avec compétence professionnelle. La pratique est en accord avec les théories significatives, elle est motivée correctement avec une réflexion différenciée.	Les théories choisies et les réflexions significatives ainsi que la présentation du thème central particulier sont exposées et motivées de manière adéquate. La pratique est en grande partie en accord avec les théories significatives, elle est le plus souvent motivée correctement avec une réflexion.		Les théories et les réflexions sont exposées de manière lacunaire sur le plan professionnel et/ou motivées de manière erronée. La présentation du thème central particulier est insuffisante. La correspondance entre pratique et théorie est lacunaire, elle n'est pas motivée et/ou la réflexion manque.-	1 2

5. ANALYSE DU PROCESSUS PERSONNEL (COMPETENCE PERSONNELLE)

Réflexion et analyse critique du comportement et du développement professionnel et personnel en tant que conseiller/ère, options de développement.

5	4	3	2	1
La candidate/Le candidat se confronte de manière approfondie et critique à son processus personnel de conseiller/ère, prend position de manière différenciée par rapport à son style de conseil, au développement actuel de ses compétences en matière de conseil et à la possibilité d'un ultérieur développement personnel en tant que conseiller/ère dans le domaine psychosocial.	La candidate/Le candidat se confronte de manière adéquate à son processus personnel de conseiller/ère, prend position par rapport à son style de conseil, au développement actuel de ses compétences en matière de conseil et à la possibilité d'un ultérieur développement personnel en tant que conseiller/ère dans le domaine psychosocial.		La candidate/Le candidat se confronte trop peu à son processus personnel de conseiller/ère, prend position de manière peu différenciée par rapport à son style de conseil. Ni le développement de ses compétences en matière de conseil ni la possibilité d'un ultérieur développement n'apparaissent.	1 2

EVALUATION GLOBALE :

1: _____ **2:** _____ **Somme globale:** _____ **Moyenne:** _____

Le résultat réussi ou non réussi est déterminé compte tenu de l'évaluation susmentionnée.

NOM DES EXAMINATRICES/EXAMINATEURS

TOTAL

1. _____

1 _____

2. _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

=====

- Réussi**
- Non réussi**

Explications :

Si la moyenne est de 15 points ou plus, la candidate/le candidat a réussi, à moins qu'un ou que plusieurs critères n'aient été évalués par 1 seul point.

Dans tous les cas, la candidate/le candidat ayant obtenu une moyenne de 14 points au maximum n'a pas réussi.

Documents de base :

- Règlement avec le profil professionnel et les compétences opérationnelles professionnelles
- Directive sur le règlement d'examen, y c. les annexes :
 - a) Charte des activités professionnelles de conseillère, conseiller dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral
 - b) Détails des activités professionnelles de conseillère, conseiller dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral
 - c) Compétences personnelles de conseillère, conseiller dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral
 - d) Description du conseil dans le domaine psychosocial
 - e) Code d'éthique des membres actifs SGfB ayant droit au titre de « conseillère SGfB » et « conseiller SGfB » ou « Counsellor SGfB »